La Houille Blanche

ISSN: 0018-6368 (Print) 1958-5551 (Online) Journal homepage: https://www.tandfonline.com/loi/tlhb20

Appropriation locale des enjeux de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Exemple des captages de Paris en Seine-et-Marne (France)

Mathilde Resch, Abel Gautron, Emilie Lavie & Gilles Arnaud-Fassetta

To cite this article: Mathilde Resch, Abel Gautron, Emilie Lavie & Gilles Arnaud-Fassetta (2020) Appropriation locale des enjeux de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Exemple des captages de Paris en Seine-et-Marne (France), La Houille Blanche, 106:5, 51-59, DOI: 10.1051/lhb/2020046

To link to this article: https://doi.org/10.1051/lhb/2020046

© Société Hydrotechnique de France, 2020

Published online: 21 May 2021.

Submit your article to this journal

Article views: 112

View related articles

View Crossmark data

Full Terms & Conditions of access and use can be found at
https://www.tandfonline.com/action/journalInformation?journalCode=tlhb21

La Houille Blanche 2020, 5, 51–59
© SHF, 2020
https://doi.org/10.1051/lhb/2020046

Disponible en ligne :
www.shf-lhb.org

ARTICLE DE RECHERCHE / RESEARCH ARTICLE

Appropriation locale des enjeux de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Exemple des captages de Paris en Seine-et-Marne (France)

Mathilde Resch[1,*], Abel Gautron[2], Emilie Lavie[1] et Gilles Arnaud-Fassetta[1]

[1] Université de Paris, UMR 8586 PRODIG, Paris, France
[2] Université Paris-Nanterre, Nanterre, France

Reçu le 2 mars 2020 / Accepté le 1 octobre 2020

Résumé – Cet article interroge les conditions d'appropriation des enjeux de protection des captages d'une grande ville sur les territoires où ils sont implantés. Le cas étudié est celui des aires d'alimentation des captages (AAC) de Paris en Seine-et-Marne (France). Des enquêtes qualitatives ont été menées en région parisienne et dans les AAC de la Voulzie, du Durteint, du Dragon et de Villemer. Les méthodes employées incluent le recueil de données de qualité de l'eau, des entretiens semi-directifs, des questionnaires, des séquences d'observation et une analyse documentaire. Les résultats mettent en avant (1) les stratégies discursives employées par la régie parisienne pour fédérer un collectif de territoire autour d'une ressource en eau partagée et (2) les facteurs socio-spatiaux qui mettent à mal la définition d'objectifs communs de reconquête de la qualité de l'eau. Ces résultats enrichissent les réflexions sur les relations entre les grandes villes et les territoires qui les approvisionnent en eau potable, dans le cadre de la territorialisation des politiques de l'eau.

Mots clés : Protection de captages / solidarité / concernement territorial / Paris / Seine-et-Marne

Abstract – Local appropriation of water for human consumption quality issues. Case study of Paris' catchments in Seine-et-Marne (France). Many large cities rely on remote rural territories for their drinking water supply. To ensure the long-term quality of water intended for human consumption, urban public services develop water conservation programmes in their catchment areas. Hence, it becomes necessary to foster collective dynamics at a local scale. This paper analyses the ways water quality issues are understood and appropriated by local communities that use the same water resource as the city for human consumption. It focuses on the case study of Paris' groundwater resources in Seine-et-Marne (France). In this department, intensive agricultural practices based on the use of synthetic fertilizers and pesticides have been leading to degradation of the quality of water resources. Field surveys were carried out in four catchments areas that provide Paris with drinking water: the Voulzie, Durteint, Dragon and Villemer catchments. The methodology used involves water quality data collection, interviews with various stakeholders, questionnaires, field observations and document analysis. Results highlight (i) the discursive strategies used by the municipal agency Eau de Paris to promote solidarity around water resources; (ii) several socio-spatial factors that undermine the implication of local communities regarding water conservation. The Parisian municipal agency emphasises the idea of shared water resources and the fact that pollution reduction programmes would benefit local water services. However, social representations and the evolutions of drinking water territories tend to disengage stakeholders from water quality issues. Indeed, inhabitants of the catchment areas do not acknowledge they share common interests with the city. Moreover, local authorities are involved in network interconnections and/or water treatment solutions that improve drinking water quality without addressing long-term environmental issues. These results enrich studies about urban-rural water (dis)connections, in the context of the territorialisation of public water policies.

Keywords: Catchment protection / solidarity / territorial implication / Paris / Seine-et-Marne

*Correspondance : mathilde.resch@gmail.com

1 Introduction

À partir du XIXe siècle, les grandes villes des pays industrialisés ont développé et sécurisé leur approvisionnement en eau potable grâce à la mobilisation de ressources éloignées (Barraqué, 2008 ; Carré et Deutsch, 2015). Les transferts d'eau depuis des territoires ruraux ont souvent constitué une solution pour répondre à la demande urbaine, tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs (Lasserre, 2005 ; Hommes *et al.*, 2019). Au cours du XXe siècle, l'ère du génie sanitaire a permis aux services urbains d'eau potable de s'autonomiser du territoire de la ressource en eau (Barraqué et Pincetl, 2010). L'amélioration des traitements permet de distribuer aux usager.e.s du service une eau conforme aux normes sanitaires, même en cas de pollution de la ressource brute. De fait, en France, la qualité de l'eau du robinet ne cesse de s'améliorer, alors que celle des eaux utilisées pour la produire se dégrade (Roussary, 2010). Cependant, au-delà de certains seuils de contamination (ex : 100 mg/l de NO_3^-), la production d'eau potable n'est plus envisageable et les captages doivent être abandonnés (Carlier, 2012). Par conséquent, plusieurs grandes villes opèrent un « retour sur le territoire » de la ressource en eau, ce qui se traduit par de nouvelles formes de coopération avec les espaces ruraux pour protéger les captages (Barraqué et Viavattene, 2009 ; Barraqué et Pincetl, 2010 ; Carré et Deutsch, 2015). L'objectif est d'assurer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (DCH), qui désigne « *non seulement l'eau potable distribuée par les services mais également les "eaux brutes" utilisées pour la produire* » (Barbier et Roussary, 2016 : 7).

En France, la mise en œuvre des politiques nationales de protection des ressources en eau DCH passe par la définition de plans d'actions sur les aires d'alimentation des captages (AAC). En tant que maître d'ouvrage, la collectivité gestionnaire des captages doit assumer le portage politique des projets de préservation ou de reconquête de la qualité de l'eau. La mobilisation de l'ensemble des acteur.rice.s des AAC autour du maître d'ouvrage est vue comme une condition de l'efficacité des démarches qui y sont menées (Basilico et Domange, 2011). Ainsi, l'AAC présente l'intérêt de mettre « *en interdépendance les territoires de l'eau brute avec les territoires de la distribution* » (Roussary, 2010 : 497). Dans le cas des grandes villes, l'éloignement entre les territoires de production et de consommation d'eau rend nécessaire la définition d'objectifs communs autour de la ressource. Il s'agit de favoriser l'appropriation par les acteur.rice.s locaux.ales des enjeux de protection des captages pour les inciter à se mobiliser. L'appropriation d'un enjeu environnemental est un processus individuel et collectif consistant à intérioriser des normes ou des discours et à les adapter à son expérience ou ses valeurs (Krieger, 2016). Dans l'article, la notion d'appropriation est mise en lien avec celle de « concernement » qui exprime une « *sensibilité orientée vers une part du monde* » (Brunet, 2008 : 320). Le fait d'être/de se sentir concerné.e par un enjeu est considéré comme une condition de son appropriation.

L'objectif de cet article est de s'interroger sur les conditions d'appropriation locale des enjeux de protection des eaux DCH d'une grande ville, à travers le cas de Paris et ses captages en Seine-et-Marne (Île-de-France). Deux questions se posent : (1) quelles stratégies sont employées par l'acteur public parisien pour activer le concernement des acteur.rice.s locaux.ales ? ; (2) de quelle manière les configurations des territoires de l'eau influent sur ce concernement (*i.e.*, le concernement territorial, *sensu* Charbonneau et Poinsot, 2018) ? L'hypothèse explorée est que les communes des AAC sont autant concernées que Paris par la pollution des aquifères : cela constitue donc un levier d'appropriation locale des enjeux de protection des captages. L'étude est menée à l'échelle (inter)communale auprès d'élu.e.s, d'usager.e.s des réseaux d'eau potable et d'agriculteurs[1]. Après une présentation des ressources en eau souterraine de la ville de Paris et des enjeux de qualité associés (II), l'article présente les AAC choisies comme zones d'étude et la démarche méthodologique mise en œuvre (III) avant d'analyser les stratégies de construction d'une solidarité autour de la ressource en eau (IV) et d'identifier les facteurs territoriaux de (dé)concernement vis-à-vis de la protection des eaux DCH (V).

2 Les ressources en eau souterraine de la ville de Paris

Environ 50 % des volumes distribués dans la capitale par la régie Eau de Paris proviennent d'eaux souterraines captées dans le bassin de la Seine, le reste étant issu des eaux de la Seine et de la Marne puisées et traitées en proche banlieue. Cette diversité des sources d'approvisionnement est une particularité de la capitale française et trouve ses origines au milieu du XIXe siècle. Sous le Second Empire, le préfet de la Seine Haussmann et l'ingénieur Belgrand proposèrent d'alimenter les abonné.es parisien.ne.s avec de l'eau de source « *saine, pure et fraîche* » (Haussmann, 1858 : 13). Des sources éloignées de la capitale furent privilégiées pour des raisons de qualité, d'altitude et de débit (Beaumont-Maillet, 1991 ; Pinon, 2002). De nos jours, les dérivations qui participent encore à l'alimentation en eau potable (AEP) de Paris sont celles des sources dites de la Vanne (1874 ; 40,5 Mm^3/an), de l'Avre (1893 ; 22,5 Mm^3/an), du Loing, du Lunain et de la Voulzie (1900–1925 ; 36,6 Mm^3/an) (Eau de Paris, 2019).

Privilégiées à l'origine pour leur qualité, les eaux souterraines de la ville de Paris sont aujourd'hui soumises à des pollutions diffuses (nitrates, pesticides) d'origine essentiellement agricole. Selon la responsable du service Protection de la ressource de la régie Eau de Paris, « *la dégradation des ressources liée à l'agriculture est de manière très nette concomitante au lancement de la politique agricole commune* [...] *Cette tendance s'observe sur l'ensemble des ressources gérées par Eau de Paris* » (Zakéossian, 2011 : 81). Depuis les années 1990, Eau de Paris (à l'époque SAGEP)[2] a mis en place des partenariats avec le monde agricole pour réduire les pollutions diffuses sur ses AAC (Eau de Paris, 2017). Pour assurer à court terme la qualité de l'eau distribuée à Paris, des unités de traitement des pesticides par adsorption sur charbon actif ont été mises en place dès 2004 au départ ou à l'arrivée des aqueducs. Les nitrates ne sont pas traités : la diversité des

[1] Seuls des hommes ont été rencontrés parmi les agriculteurs.

[2] Avant 2010, la production d'eau était assurée par une Société d'Économie Mixte, la SAGEP (Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris), renommée Eau de Paris en 2007. C'est aujourd'hui une régie autonome de la ville de Paris, chargée non seulement de la production mais aussi de la distribution d'eau potable.

ressources en eau de la capitale lui permet de recourir à la dilution pour abaisser les teneurs en nitrates en dessous de la norme de 50 mg/l de NO_3^- (Zakéossian, 2012).

En tant que maître d'ouvrage, Eau de Paris doit parvenir à « *enrôler un collectif de territoire qui pourrait soutenir ses actions* » (Poux *et al.*, 2014 : 33) sur ses AAC. L'article s'intéresse aux stratégies discursives développées à cet égard et à leur réception dans les contextes territoriaux étudiés.

3 Zones d'étude et démarche méthodologique

3.1 Les AAC étudiées en Seine-et-Marne

Les recherches ont été conduites dans deux groupes d'AAC parisiennes : celui de la Voulzie, du Durteint et du Dragon et celui de la source de Villemer (Fig. 1 et Tab. 1). Ces AAC s'étendent sur plusieurs départements (Seine-et-Marne, Loiret et Yonne), mais seules les communes de Seine-et-Marne ont été étudiées.

Dans la région de Provins, la capitale exploite les sources de la Voulzie et de ses affluents, le Durteint et le Dragon. Ces sources sont des résurgences de la nappe des calcaires de Champigny appartenant à la masse d'eau souterraine (MESO) HG103[3]. Le périmètre sourcier de la Voulzie produit environ 60 000 m^3 d'eau/jour (Barraqué et Viavattene, 2007). Les deux champs captant du Dragon et du Durteint produisent respectivement 10 000 et 30 000 m^3 d'eau/jour (Levavasseur et Martin, 2015). Émergence de la nappe de la craie du Gâtinais (MESO HG210), la source de Villemer est captée sur la commune éponyme depuis 1899. L'ouvrage a une capacité de production d'environ 10 000 m^3/jour (Campinchi *et al.*, 1978). La grande majorité des communes dont le périmètre recoupe celui des AAC parisiennes exploite les mêmes masses d'eau (HG103 et HG210).

Dans les zones d'étude, la vulnérabilité des captages aux pollutions de surface s'explique par des facteurs hydrogéologiques. Les aquifères sollicités sont de nature karstique, alimentés par engouffrements et pertes de rivières ; en l'absence de protection par des horizons imperméables, les transferts vers la nappe peuvent être rapides (Campinchi *et al.*, 1978). Les AAC étudiées sont marquées par une activité agricole intensive, dédiée aux grandes cultures et aux cultures industrielles reposant sur un fort recours aux intrants. Conjuguées aux spécificités des aquifères, ces pratiques ont entraîné des problèmes de pollution de l'eau par les nitrates et les pesticides.

Depuis 2009, les sources de la Vicomté et de Villemer sont classées prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement. Les captages du Durteint et du Dragon font partie des nouveaux captages prioritaires identifiés par la conférence environnementale de 2013 (Eau de Paris, 2017). Les mesures développées sur ces AAC visent à soutenir et inciter le développement de systèmes de cultures économes en intrants (agriculture intégrée), de l'agroforesterie, voire la conversion à l'agriculture biologique (Barraqué et Viavattene, 2007 ; Zakéossian, 2011 ; Levavasseur et Martin, 2015). Une animatrice est présente sur chaque groupe d'AAC (Villemer et les sources provinoises) pour sensibiliser et accompagner les agriculteur.rice.s vers ces objectifs (Eau de Paris, 2017). La mobilisation des exploitant.e.s agricoles passe essentiellement par la contractualisation de mesures agroenvironnementales financées par l'Europe et l'État. La stratégie d'Eau de Paris passe aussi par l'information et la sensibilisation qui empruntent de multiples canaux : site Internet, affichages, expositions, colloques et conférences, brochures, réseaux sociaux, médias, etc.

3.2 Données et méthodes

Afin de caractériser les enjeux de qualité de l'eau DCH à l'échelle des AAC, deux types de données ont été recueillies. D'une part, les teneurs en nitrates et en pesticides mesurées au niveau des captages parisiens ont été obtenues auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France (délégation de Paris)[4] pour la période 2015–2019. D'autre part, la conformité de l'eau distribuée au robinet des populations vivant au sein des AAC étudiées a été évaluée grâce aux résultats du contrôle sanitaire de l'ARS publiés sur le site du Ministère de la Santé (pour l'année 2018). Ces données doivent permettre de déterminer si les communes des AAC sont concernées par la pollution des aquifères au même titre que la ville de Paris.

Pour comprendre les conditions socio-spatiales d'appropriation de l'enjeu de protection des ressources en eau DCH, des enquêtes ont été menées en région parisienne, dans les AAC du Provinois (2017–2019) et de Villemer (2019). Des entretiens semi-directifs auprès de divers.e.s acteur.rice.s ont été complétés par des séances d'observation plus ou moins participante lors d'événements publics (ex : Journées du Patrimoine, visites participatives, colloques). En parallèle, un travail d'analyse documentaire a été effectué sur des supports variés : littérature grise, documentation institutionnelle, communication sur les réseaux sociaux, archives historiques et articles de presse écrite. Par ailleurs, dans le Provinois, une enquête par questionnaire a été conduite auprès de 100 usager.e.s des services d'eau potable. Les discours exprimés sur le partage de la ressource en eau et les enjeux liés à sa qualité ont été recueillis et analysés. Le croisement de ces sources permet de repérer (1) les stratégies discursives de la régie parisienne pour « enrôler » les acteur.rice.s locaux.ales et (2) les facteurs de (dé)concernement vis-à-vis de l'enjeu de protection des eaux DCH.

4 La construction d'une solidarité autour de la ressource en eau

L'étude de la communication écrite et orale d'Eau de Paris révèle un discours fondé sur l'idée de solidarité territoriale entre la capitale et sa périphérie, autour d'une ressource en eau

[3] La notion de masse d'eau a été introduite par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (2000) : elle constitue l'unité élémentaire d'évaluation du bon état des milieux aquatiques. La DCE définit une masse d'eau souterraine comme « *un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères* ».

[4] Les auteur.e.s tiennent à remercier MM. E. Quesney et T. Fiat pour la mise à disposition des données et les informations apportées.

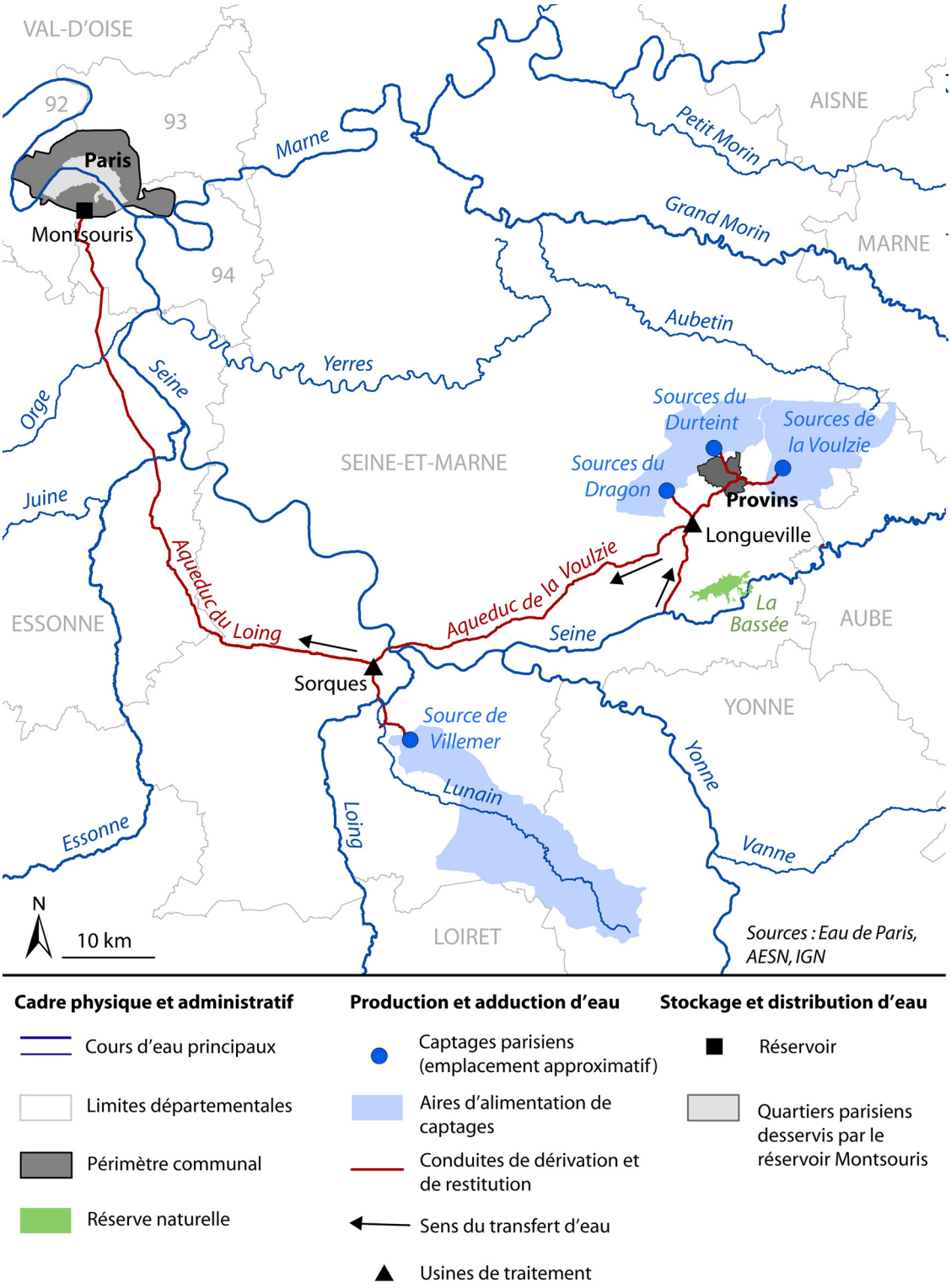

Fig. 1. Localisation des AAC étudiées dans l'article. Les eaux des sources de la Voulzie, du Durteint, du Dragon et de Villemer sont acheminées jusqu'à Paris par les aqueducs de la Voulzie, du Lunain et du Loing. Les eaux sont traitées aux usines de Sorques et de Longueville, stockées au réservoir de Montsouris et distribuées dans les quartiers bordant la Seine.

Tableau 1. Caractéristiques des AAC étudiées. Les communes peuvent être concernées par une ou deux AAC. Source : OIEau, en ligne (aires-captages.fr).

Aire d'Alimentation de Captage (AAC)	Superficie (ha)	Nombre total de communes concernées	Nombre de communes du 77 concernées
Voulzie	11 313	13	8
Durteint	6742	11	11
Dragon	2769	8	8
Villemer	22 417	32	16

partagée. En 2011, un atelier de presse[5] a été consacré à cette question, abordant les aspects quantitatifs et qualitatifs du partage de l'eau (Eau de Paris, 2011).

Sur le plan quantitatif, un système complexe de transferts d'eau brute matérialise le partage de l'eau entre Paris et les collectivités locales. Plusieurs communes sur lesquelles sont implantés les captages parisiens bénéficient (ou ont bénéficié) de droits d'eau historiques : Léchelle, Mortery, Saint-Loup-de-Naud et Villemer. Négociés à la fin du XIXe ou au début du XXe siècle, ces droits compensent les acquisitions de sources et de terrains par la capitale. Par exemple, les archives consultées à la mairie de Léchelle révèlent que la commune s'est engagée dès 1923 (convention signée en 1927) à céder à la ville de Paris plusieurs chemins, parcelles et toutes les sources y émergeant. En compensation, la capitale devait établir une distribution d'eau dans la commune, mettre à sa disposition un volume de 100 m^3/jour provenant des sources captées et construire plusieurs infrastructures (lavoirs, abreuvoirs, réservoirs...). De même, dans le cas de Villemer, « *en vertu d'une convention signée en 1898,* [la Ville de Paris] *exploite notre source en échange de quoi elle doit fournir chaque jour à la commune l'eau brute nécessaire à sa consommation annuelle* » (conseiller municipal de Villemer). Dans le Provinois, le partage de l'eau passe aussi par le soutien du débit des sources dérivées. En 1917, la loi déclarant d'utilité publique les travaux pour le captage et la dérivation des sources établissait l'obligation de restituer les volumes prélevés en eau de Seine (Eau de Paris, 2014). Aujourd'hui encore, une conduite dérive les eaux des sources vers Paris tandis qu'une autre redistribue, en aval des points de captage, de l'eau de Seine prise au sud de Provins.

Sur le plan qualitatif, la solidarité autour de la ressource en eau est plus complexe à mettre en œuvre. La régie parisienne avance l'argument que les actions préventives menées à l'échelle des AAC ne bénéficient pas seulement à la capitale, mais également aux collectivités locales qui exploitent les mêmes masses d'eau. Dans le cadre d'une assemblée de l'Observatoire Parisien de l'Eau en 2016, le directeur adjoint de la ressource en eau et de la production d'Eau de Paris expliquait : « *Nous nous sommes aperçus que nous avions des problématiques communes, la dégradation de l'eau touchant à la fois les eaux parisiennes mais aussi les eaux utilisées localement* [...] *nous avons un intérêt commun à protéger les ressources* ». Ces idées ont été reprises dans d'autres contextes, par exemple dans le cadre de l'Université populaire de l'eau bien commun (juin 2019), ou dans des documents de présentation des actions de la régie (Eau de Paris, 2017).

Ces discours font écho à l'idée selon laquelle l'AAC « *fait intervenir explicitement l'expression de solidarités territoriales autour d'une ressource en eau partagée* » (Roussary, 2010 : 425–426). Les enquêtes de terrain menées dans les AAC ont permis de mettre cette théorie à l'épreuve des réalités territoriales.

5 Le concernement territorial en question

Les données transmises par l'ARS Île-de-France prouvent que la pollution des aquifères concerne autant Paris que les communes des AAC. Entre 2015 et 2019, la teneur moyenne en nitrates a atteint 52,9 mg/l pour les captages de la Voulzie, 56,1 mg/l pour ceux du Durteint, 54,9 mg/l pour ceux du Dragon et 41 mg/l pour la source de Villemer. Concernant les pesticides, ce sont surtout l'atrazine et ses métabolites qui posent problème. Entre 2015 et 2019, la teneur moyenne en déséthylatrazine a dépassé la norme de potabilité (0,1 µg/l) pour tous les captages étudiés. Si la ville de Paris est en mesure de produire une eau conforme à partir de ces ressources dégradées, ce n'est pas le cas de plusieurs communes qui exploitent les mêmes masses d'eau sans possibilité de traitement ou de dilution. Certaines distribuent une eau non conforme pour les nitrates et/ou les pesticides (Fig. 2). Les communes alimentées par les captages parisiens sont dans cette situation : leurs droits s'appliquent à l'eau brute, encore que la commune de Villemer bénéficie des traitements d'Eau de Paris contre la turbidité. En 2018, les teneurs moyennes en nitrates ont atteint 56,8 mg/l à Saint-Loup-de-Naud et 59,9 mg/l à Mortery, ces deux communes étant également en situation de non-conformité pour les pesticides (atrazine et produits de dégradation). À Villemer sur la même période, la concentration moyenne en nitrates (39,8 mg/l) est restée inférieure à la norme, mais des épisodes de non-conformité peuvent survenir pour la déséthylatrazine.

Objectivement, les communes des AAC ont donc de quoi s'approprier les enjeux de protection des eaux DCH portés par le maître d'ouvrage parisien. Dans les faits, les résultats issus des enquêtes de terrain montrent que l'idée d'une ressource en eau partagée a du mal à fonctionner. Le concept de « concernement territorial » (Charbonneau et Poinsot, 2018) aide à comprendre certains mécanismes à l'origine de ce phénomène.

[5] Les ateliers de presse d'Eau de Paris font partie de la démarche de communication de l'entreprise publique. Ce sont des petites conférences de presse visant à présenter les actions de la régie. Les diaporamas de présentation sont disponibles en ligne : http://www.eaudeparis.fr/lespace-culture/presse/ateliers-et-visites-presse/.

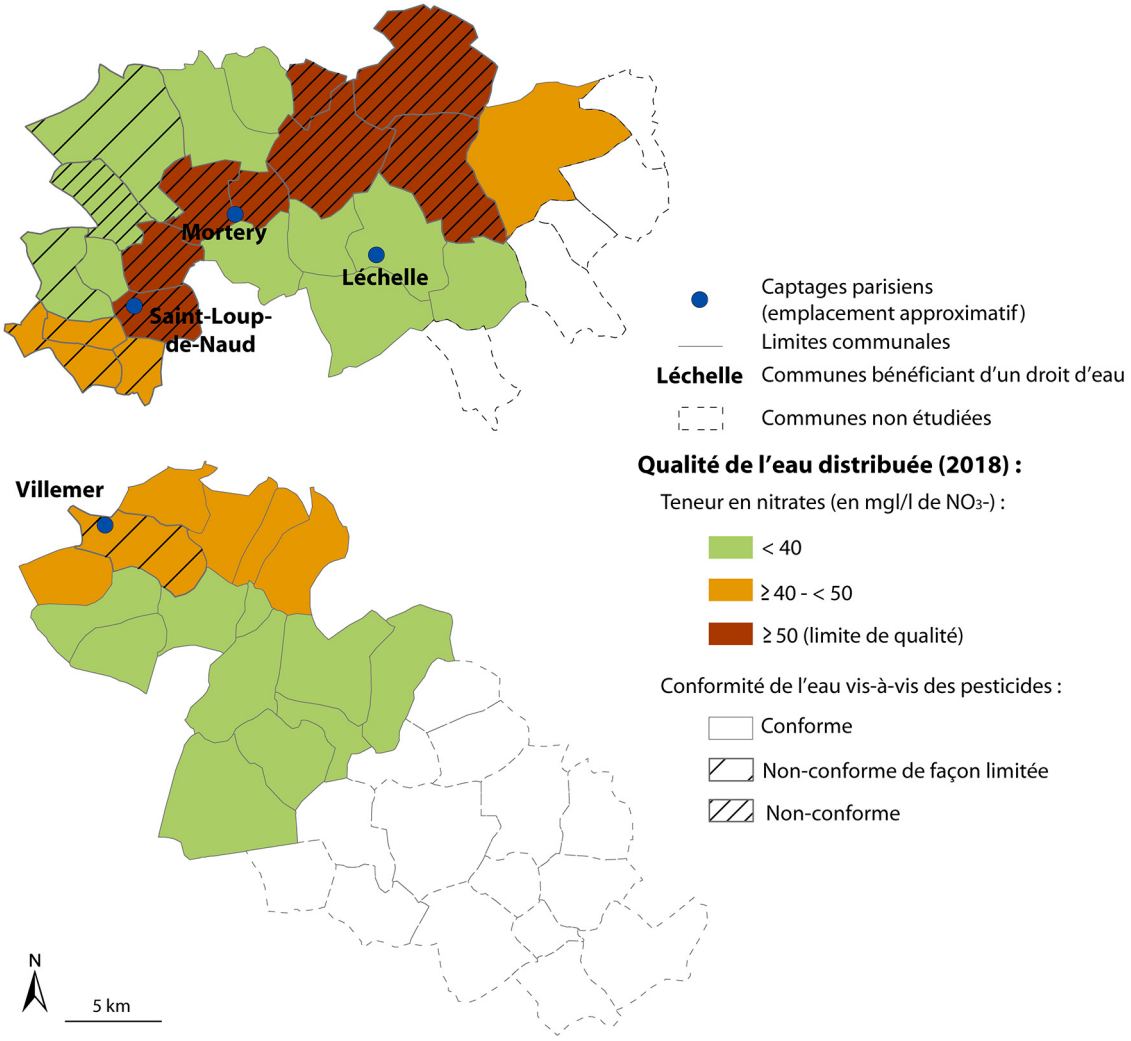

Fig. 2. Conformité de l'eau distribuée dans les communes des AAC étudiées, pour les paramètres nitrates et pesticides. Source des données : ARS Île-de-France, Ministère de la Santé.

Au sens sociologique, le « concernement » désigne « *une posture disponible pour l'action collective* » dont découlent « *aussi bien les engagements visibles, c'est-à-dire mobilisés publiquement, que ceux qui sont en attente* » (Brunet, 2008 : 320). Plus simplement, le concernement traduit le fait d'être ou de se sentir concerné.e par quelque chose sans nécessairement être activement engagé.e. Récemment, Charbonneau et Poinsot (2018) ont appliqué ce concept aux actions préventives menées dans des AAC du sud-ouest de la France. Le « concernement territorial » renvoie à la « *manière dont les acteurs locaux* [...] *se trouvent enrôlés dans les dispositifs de gestion* [...] *par le biais des entités spatiales au sein desquelles leurs activités ou leurs responsabilités se déploient* » [*ibid.*]. L'étude montre que les configurations spatiales et leurs évolutions influencent l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteur.rice.s. Parmi les facteurs géographiques jouant sur le concernement, deux s'appliquent bien aux AAC de Paris en Seine-et-Marne :

– La proximité entre la ressource à protéger et son lieu de consommation. Ainsi, le concernement territorial diminue d'autant que les consommateur.rice.s bénéficiant de la préservation des eaux DCH sont éloigné.e.s. ;
– La structure des réseaux de distribution d'eau potable. Si les habitant.e.s de l'AAC sont alimenté.e.s par un captage local dont la qualité est menacée ou dégradée, le concernement territorial est maximal. En revanche, si l'ouvrage est abandonné et/ou que le réseau est interconnecté avec un autre de meilleure qualité, les usager.e.s ne sont plus concerné.e.s par les objectifs de l'AAC.

Les enquêtes de terrain montrent que l'on peut ajouter (3) le rôle des représentations sur le partage et l'usage des ressources en eau. En effet, il ne suffit pas de prendre en compte des configurations spatiales objectives : le concernement territorial dépend aussi de la subjectivité des acteur.rice.s, de leurs représentations et de leurs connaissances des enjeux environnementaux. La manière dont les trois déterminants exposés ci-dessus interagissent en Seine-et-Marne est illustrée dans les paragraphes suivants.

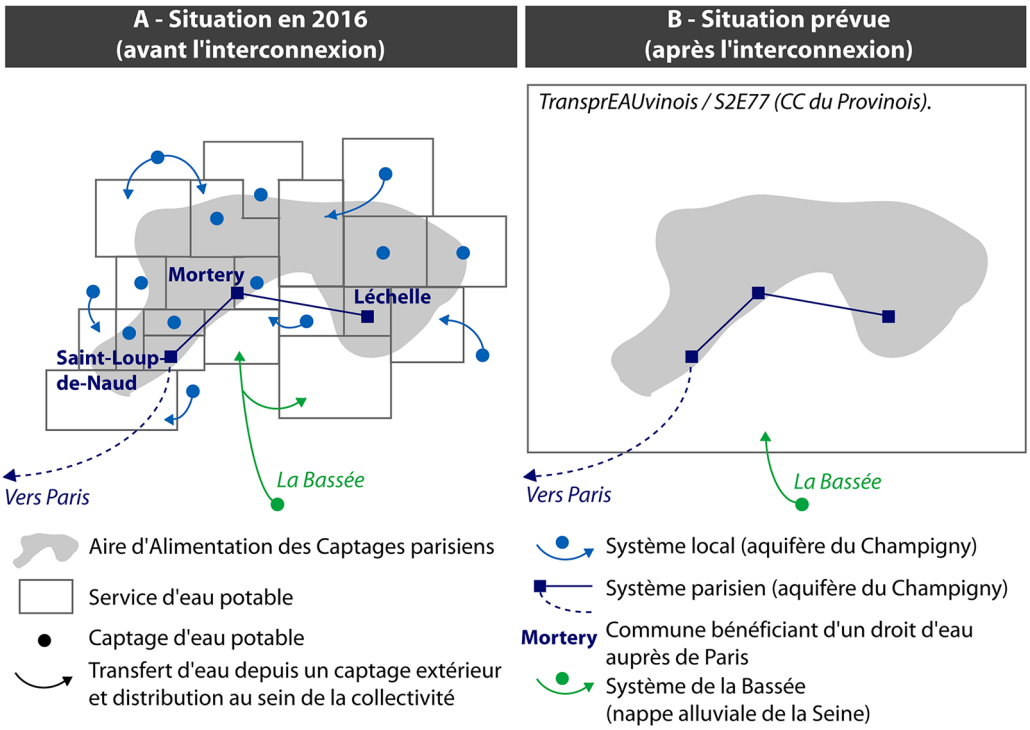

Fig. 3. Évolutions territoriales de la gestion de l'eau DCH dans le Provinois. En 2016, au début de l'enquête, une multitude de systèmes d'AEP coexistait (A). Trois communes bénéficiaient de droits d'eau de la ville de Paris : Léchelle, Mortery et Saint-Loup-de-Naud. Le projet d'interconnexion du TransprEAUvinois (B) vise à regrouper l'ensemble de ces services autour de la ressource en eau issue de la nappe alluviale de la Seine, prise dans la Bassée. Actuellement, le maillage est en cours : 5 communes sont connectées au nouveau réseau, dont Léchelle qui a renoncé à son droit d'eau en 2017. Depuis le 1er janvier 2020, la compétence « eau » est passée à la Communauté de Communes du Provinois, qui l'exerce au sein du syndicat S2E77 (syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais).

Dans les AAC étudiées, le maître d'ouvrage Eau de Paris agit au nom d'une collectivité géographiquement éloignée. De ce fait, pour certain.e.s élu.e.s, les propriétés de la ville de Paris s'apparentent à « *un État dans l'État* » (observation, novembre 2017) : ce qui s'y passe ne les concerne pas. Si la présence d'Eau de Paris est connue et visible, il y a relativement peu d'échanges entre les collectivités locales et la régie, l'animation territoriale de cette dernière ciblant avant tout les agriculteur.rice.s. Par exemple, la mairie de Léchelle n'interagit avec Eau de Paris qu'à propos de son droit d'eau et de l'entretien du lit de la rivière. Cette absence de communication est parfois regrettée, comme sur l'AAC de Villemer : « *les communes, ils* [Eau de Paris] *ont pas envie de travailler avec, ils s'en fichent. Ce qu'ils veulent eux c'est qu'on donne de l'eau à Paris et de bonne qualité* » (entretien, mars 2019). Cette situation s'accompagne d'incompréhensions et de confusions quant au partage de la ressource en eau. Selon une animatrice, certain.e.s agriculteur.rice.s ne voient pas l'intérêt de protéger « l'eau de Paris ». Plusieurs habitant.e.s des AAC pensent être approvisionné.e.s en eau par la régie parisienne, quand d'autres ne comprennent pas pourquoi l'eau « qui coule sous [leurs] pieds » alimente la capitale, mais pas leur commune. Dans ces conditions, les enjeux de préservation de l'aquifère peuvent difficilement être appropriés localement. Par ailleurs, le décalage entre la qualité de l'eau « de Paris » et celle des collectivités des AAC peut susciter un sentiment d'injustice. Un élu exprime : « *ce qui est un peu dommage c'est qu'on leur fournit de l'eau et que* [pour] *nous, on n'a pas été capable de nous faire une usine de purification* [...] (entretien, mars 2018). La solidarité territoriale est donc remise en cause. Un autre élu également agriculteur refuse de se voir dicter des pratiques par un acteur considéré comme externe au territoire : « *c'est pas Eau de Paris qui va me...* [...] *on est chez nous, quand même, quoi* » (entretien, mars 2018). Ainsi, l'éloignement des consommateur.rice.s d'eau associé.e.s au maître d'ouvrage parisien et l'idée d'une ressource en eau inégalement partagée entrave le concernement territorial des acteur.rice.s.

La configuration et l'évolution des réseaux d'eau potable locaux influencent aussi le concernement des acteur.rice.s. La dégradation des eaux DCH, symptomatique en Seine-et-Marne, a conduit les services déconcentrés de l'État et départementaux à mettre en œuvre une politique de rationalisation hydro-territoriale (Barbier et Roussary, 2016). Elle repose sur le regroupement des multiples petits services d'eau potable autour de ressources en eau stratégiques. Dans le Provinois, le projet d'interconnexion du TransprEAUvinois concerne 58 communes. Il vise à abandonner les anciens captages communaux pour mobiliser la nappe alluviale de la Bassée, de bonne qualité et déjà exploitée par Provins. Dans l'AAC de Villemer, les communes isolées et les petits syndicats sont poussés au regroupement et des traitements curatifs sont mis en place. Ces évolutions territoriales ont pour conséquence d'isoler la ville de Paris dans ses objectifs de reconquête de la qualité de l'eau DCH à l'échelle des AAC (Fig. 3). Dans le Provinois, les communes des AAC sont tournées vers la perspective de l'interconnexion, qui permettra de distribuer

une eau conforme. Les droits d'eau seront abandonnés ; la commune de Léchelle a déjà renoncé au sien lors de son raccordement au premier maillage du TransprEAUvinois, en 2017. Pour le moment, la commune de Villemer conserve son droit d'eau mais a engagé la construction d'une usine de traitement des pesticides, qui résout à court terme le problème de la qualité de l'eau distribuée. De ce fait, les communes se trouvent déconnectées de la ressource qu'elles partageaient initialement avec Paris. La pollution des ressources en eau est vécue comme une fatalité et l'interconnexion est vue comme la seule solution : « *ça semble dans la logique des choses* » (entretien, mars 2018). Comme le déplore un membre d'une association, ce choix politico-technique rend moins pertinente la question de la protection des ressources en eau (observation/entretien, novembre 2017). La nouvelle configuration des réseaux occulte le problème de la pollution ; elle diminue le concernement des acteur.rice.s et donc leur appropriation des enjeux (Charbonneau et Poinsot, 2018).

6 Conclusions

La sécurisation de l'AEP des grandes villes nécessite la structuration de dynamiques collectives sur les territoires d'approvisionnement, à l'échelle opérationnelle des AAC. À cet effet, les enjeux de protection des ressources en eau DCH doivent être compris et appropriés localement. Pour cela, il est nécessaire que les acteur.rice.s se sentent concerné.e.s par les problématiques de qualité de l'eau. L'étude du cas de Paris et de ses captages en Seine-et-Marne montre que la régie en charge de la production d'eau a développé un argumentaire fondé sur l'idée de solidarité autour d'une ressource en eau partagée. Des dispositifs de restitution et de droits d'eau permettent d'établir un partage de l'eau sur le plan quantitatif. Concernant la qualité de l'eau, les actions visant à protéger les captages de Paris sont censées bénéficier non seulement à la capitale mais aussi à l'AEP des collectivités locales. Pourtant, les enquêtes de terrain montrent que ce discours ne fonctionne pas localement. Sans être conflictuelles, les relations entre la régie parisienne et les communes seine-et-marnaises sont peu développées, aboutissant à une situation de « chacun chez soi ». Les représentations sociales du partage de l'eau peuvent dénoter des incompréhensions quant aux bénéficiaires des politiques de protection des ressources. Alors que les problèmes de qualité de l'eau distribuée dans les communes rurales pourraient constituer un socle de coopération pour limiter la pollution de la ressource, les solutions palliatives privilégiées que sont le traitement et l'interconnexion conduisent à l'isolement d'Eau de Paris dans ses politiques préventives.

Cette étude contribue à nourrir les réflexions sur les relations entre les grandes villes et les territoires ruraux qui les approvisionnent en eau potable (Hommes *et al.*, 2019). Elle insiste sur la dimension discursive des stratégies d'enrôlement des acteur.rice.s dans un projet de protection des ressources en eau et relativise les discours sur la solidarité territoriale en les confrontant aux réalités du terrain. Par ailleurs, la recherche confirme l'importance des représentations sociales et des configurations spatiales locales dans l'appropriation des enjeux environnementaux. La prise en compte de ces facteurs permettrait de compléter et d'affiner les diagnostics socio-économiques proposés dans les démarches AAC. Toutefois, les résultats présentés mériteraient d'être enrichis et mis en perspective avec des études menées sur d'autres AAC parisiennes et pour d'autres grandes villes.

Références

Barbier R, Roussary A. 2016. Les territoires de l'eau potable. Chronique d'une transformation silencieuse (1970–2015). Éditions Quae.

Barraqué B. 2008. Les grandes villes et l'eau : économie institutionnelle. *Annales des Mines – Responsabilité et environnement* 1 (49): 51–55.

Barraqué B, Pincetl S. 2010. Ressources naturelles : le retour du territoire. In: Jacquet P, éd. Regards sur la Terre 2010. Villes : changer de trajectoire. Presses de Sciences Po, pp. 169–179.

Barraqué B, Viavattene C. 2007. Eau de Paris et les captages de la Voulzie. In: Barraqué B, Bosc C, Doussan I, Viavattene C, eds. L'eau des villes et l'eau des champs, pour une évaluation adaptée à la démarche du développement durable. Rapport final pour le programme D2RT, Ministère de l'Écologie, pp. 99–120.

Barraqué B, Viavattene C. 2009. Eau des Villes et Eau des Champs. Vers des accords coopératifs entre services publics et agriculteurs ? *Économie Rurale* (310): 5–21.

Basilico L, Domange N. 2011. Captages d'eau potable et pollutions diffuses : quelles réponses opérationnelles à l'heure des aires d'alimentation de captage « Grenelle » ? Synthèse des rencontres 2011 du GIS GC-HP2E.

Beaumont-Maillet L. 1991. L'eau à Paris. Hazan.

Brunet P. 2008. De l'usage raisonné de la notion de « concernement » : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire. *NSS* 16(4): 317–325.

Campinchi J, Marquet G, Mégnien C, Caous J-Y. 1978. Captages d'eau potable de la ville de Paris (Vanne – Loing/Lunain – Provins – Dhuys). Étude hydrogéologique en vue de la délimitation des périmètres de protection réglementaires. Délimitation des périmètres de protection. Rapport BRGM.

Carlier A. 2012. La dérive des captages d'eau potable. *Pour* 1(213): 53–59.

Carré C, Deutsch J-C. 2015. L'eau dans la ville. Une amie qui nous fait la guerre. Éditions de l'Aube.

Charbonneau M, Poinsot Y. 2018. Pour territorialiser les politiques publiques de l'eau potable : prendre en compte le concernement territorial des acteurs et les configurations spatiales des dispositifs de gestion. *Cybergeo : Eur J Geogr* [En ligne], (874). http://journals.openedition.org/cybergeo/29751 [consulté le 27 février 2020].

Eau de Paris. 2011. Alimenter Paris en eau : quelles solidarités avec les territoires ? Atelier presse.

Eau de Paris. 2014. Des territoires et de l'eau. Eau de Paris dans le Provinois. Brochure.

Eau de Paris. 2017. Stratégie protection de la ressource. Brochure.

Eau de Paris. 2019. Une entreprise publique depuis 10 ans, un bien commun pour toujours. Rapport annuel 2018.

Haussmann G-E. 1858. Second mémoire sur les eaux de Paris présenté par le Préfet de la Seine au Conseil municipal. Charles de Mourgues Frères.

Hommes L, Boelens R, Harris LM, Veldwisch GJ. 2019. Rural-urban water struggles: urbanizing hydrosocial territories and evolving connections, discourses and identities. *Water Int* 44(2): 81–94.

Krieger S-J. 2016. Écologisation d'un « centaure » ? Analyse d'une appropriation différenciée des enjeux environnementaux par les usagers récréatifs de nature. Thèse de doctorat en sociologie, Université du Québec à Rimouski – Université de Bordeaux.

Lasserre F. 2005. Transferts massifs d'eau : outils de développement ou instruments de pouvoir ? Presses de l'Université du Québec.

Levavasseur F, Martin P. 2015. Analyse du Registre Parcellaire Graphique avec RPG Explorer. Exemples d'application sur des Aires d'Alimentation de Captage. Rapport d'étude, projet EMA-DEC.

Pinon P. 2002. Atlas du Paris haussmannien. La ville en héritage du Second Empire à nos jours. Parigramme.

Poux X, Lumbroso S, Barbut L. 2014. Expériences innovantes intégrées et collectives de projets agroenvironnementaux : recensement & analyse à visée prospective. Rapport AScA.

Roussary A. 2010. Vers une recomposition de la gouvernance de la qualité de l'eau potable en France. De la conformité sanitaire à l'exigence de qualité environnementale. Thèse de doctorat en sociologie, Université Toulouse le Mirail – Toulouse II.

Zakéossian M. 2011. Protection des eaux souterraines : exemples d'actions engagées dans le domaine agricole par Eau de Paris. *Annales des Mines – Responsabilité et environnement* 3(63): 80–86.

Zakéossian M. 2012. L'expérience d'Eau de Paris : protéger les ressources en eaux souterraines en favorisant des systèmes agricoles durables. *Pour* 1(213): 135–141.

Citation de l'article : Resch M, Gautron A, Lavie E, Arnaud-Fassetta G. 2020. Appropriation locale des enjeux de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Exemple des captages de Paris en Seine-et-Marne (France). *La Houille Blanche* : 51–59

View publication stats